

Défi Olympiades « Danse de l'été »

Thème : le sport

Règles de Participation

- La danse de l'été est à organiser entre le **1^{er} juillet et le 30 septembre 2023**
- Ce défi est collectif (le nombre de personnes est illimité)
- Il s'adresse à tous les résidents, permanents ou en séjour temporaire/découverte, aux extérieurs et aux enfants.
- Les animaux sont également les bienvenus !
- Ce défi est ouvert aux membres du personnel DOMITYS de la résidence (le nombre de résidents doit cependant être supérieur au nombre de salariés)



But de l'épreuve

- Réaliser et filmer une chorégraphie de **1'30 mn maximum** sur le thème du sport qui reflète la bonne ambiance de votre résidence
- La chorégraphie doit être réalisée **dans l'enceinte de la résidence en intérieur ou en extérieur**
- La mise en scène (décors, tenues, accessoires) sera prise en compte dans le barème
- Le film doit être réalisé en plan continu (pas de montage)
- La qualité de la vidéo et du son doit être suffisante pour permettre aux jurés d'apprécier la performance

Evaluation

Le classement se **fait en deux étapes** :

Etape 1 : Un jury régional visionne et évalue l'ensemble des vidéos envoyées. Les deux ayant obtenu le meilleur score sont sélectionnées pour la finale nationale et font gagner des points à leur résidence. (L'Italie et la Belgique comptent pour une région internationale, il y a donc 8 régions)

Etape 2 : Un jury national visionne et évalue les 16 vidéos en finale. Les trois premières équipes reçoivent un panier gourmand à partager

Les résultats seront connus en novembre.

Les 3 vidéos gagnantes seront diffusées lors de la rencontre nationale avec l'accord des équipes.

Barème – Score maximum de 20 points

- Respect du thème sur 2 points
- Bonne humeur/ambiance sur 4 points
- Mise en scène sur 4 points
- Originalité sur 3 points
- Rythme sur 3 points
- Emotion, sentiment, coup de cœur du juré sur 4 points
- Bonus de 2 points si intergénérationnel

Une fiche de notation est fournie

